
Communauté de Communes
Loire et Semène

Secrétariat Général

43140 LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2013

L'an deux mille treize, et le vingt six mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire et Semène régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire à 1 place de l'Abbaye à La Séauve sur Semène, sous la présidence de Monsieur Guy VOCANSON, le Président.

ETAIENT PRESENTS :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. BOURGIE (absent rapport 7),
M. HAURY, M. KOSTKA,
Mme MOULIN ROYON,
Mme TEYSSIER, M. VIAL,
M. VOCANSON,

Commune de LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE :

M. MARCON (abstention rapport 9 et
absent au rapport 18), M. GAY
(abstention rapport 9), M. GRANGE
(abstention rapport 9),

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

M. BONNEFOY M., M. DESOUCHE,
M. LARGERON, M. ROMEYER
(abstention rapport 18),

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. FOURNEL, M. FRANÇON,
M. GIRODET, Mme POURTIER
(abstention rapport 18), M. TOURNON,

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT, M. FAVARON,
M. PEYRARD,

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. GOUDARD, M. LEGAT,
M. ROSIAK,

Commune de PONT SALOMON :

Mme JACQUIOT, M. RABEYRIN,
M. REYMOND,

Excusés représentés :

M. BONNEFOY
Mme PARRAT
Mme FRATTI
Mme MONTCOUDIOL
M. BARD
M. ROYON
M. MASSARD

Commune d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
Commune de Pont Salomon
Commune de St Just Malmont
Commune de St Ferréol d'Auroure
Commune de St Victor Malescours
Commune de La Séauve sur Semène

Excusés non représentés :

M. SERRANO
Mme SOUBEYRAN
M. BRUYERE

Commune de St Ferréol d'Auroure
Commune de St Just Malmont
Commune de St Didier en Velay

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur Guy VOCANSON : Président :

01 – Conseil Communautaire : Désignation du secrétaire de séance : Romain FOURNEL
➤ **UNANIMITE**

02 – Vie Quotidienne – Moyens : Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales
➤ **Le Conseil Communautaire prend acte de la communication**

03 – Vie Quotidienne – Moyens : Représentation communale dans les communautés de communes : Information :
➤ **Le Conseil Communautaire prend acte de la communication**

04 – Vie Quotidienne – Moyens : Finances : Fiscalité : Vote des Taux :
➤ **UNANIMITE**

05 – Vie Quotidienne – Moyens : Finances : Attribution de compensation : Révision :
➤ **UNANIMITE**

06 – Vie Quotidienne – Moyens : Finances : Admissions en non-valeur :
➤ **UNANIMITE**

07 – Vie Quotidienne – Moyens : Finances : Budget Annexe « Usine Relais M.G.P.A » : Décision modificative n° 1 :
➤ **UNANIMITE**

09 – Vie Quotidienne – Moyens : Ressources Humaines : Tableau des effectifs et Régime Indemnitaire : Mise à jour :
➤ **UNANIMITE**

10 – Vie Quotidienne – Moyens : Environnement : SICTOM Velay Pilat : Participation 2013 :
➤ **UNANIMITE**

11 – Vie Quotidienne – Moyens : Environnement : SICALA : Participation 2013 :
➤ **UNANIMITE**

12 – Vie Quotidienne – Moyens : Environnement : Contrat de Rivière « Ondaine-Lizeron » : Convention de partenariat :
➤ **UNANIMITE**

13 – Famille - Jeunesse : CISPD : Journées Sécurité Routière : Subvention à l'association « Vivre et Conduire » :
➤ **UNANIMITE**

14 – Famille - Jeunesse : Mission Locale : Participation 2013 :
➤ **UNANIMITE**

15 – Culture : Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt : Adhésion 2013 :
➤ **UNANIMITE**

16 – Culture : Points Lectures : Création de groupes de travail/Désignation de membres :

➤ **UNANIMITE**

17 – Développement : DOJO : Approbation des Marchés, nouvelle consultation pour lot infructueux et autorisation donnée au Président de signer le marché, autorisation donnée au Président de signer les marchés pour lesquels il y a négociation et signature d'une convention de mandat avec la commune de Pont Salomon :

➤ **UNANIMITE**

18 – Développement : Association « Au Fil de l'Eau » : Demande de subvention :

➤ **UNANIMITE**

Le texte intégral des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes Loire et Semène.

Vu pour être affiché le 2 avril 2013 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,




Guy VOCANSON